



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ONF Pays de la Loire

Janvier 2022

Fermeture de la route forestière de Verneil à partir du 31 janvier 2022

### FORÊT DOMANIALE DE BERCE, SARTHE

A partir de fin janvier 2022, et après information prise auprès des communes de Verneil-le-Chétif, Lavernat et Mayet, l'ONF a décidé de fermer jusqu'à nouvel ordre la route forestière de Verneil – voir carte en page 2 - en forêt domaniale de Bercé en raison du danger qu'elle représente pour les automobilistes et les motocyclistes. Cette décision fait suite à l'état du revêtement fortement dégradé de cet axe forestier et au récent accident sans gravité, fort heureusement, de ces dernières semaines. Il est ainsi urgent d'agir pour le bien de tous... Cette mesure a été prise rapidement en concertation avec les communes concernées car les alternatives possibles sont multiples et que l'impact, pour les administrés, reste très limité – de 1 à 3 minutes de détour seulement.



### LA SÉCURITÉ DE TOUS RESTE ET RESTERA PRIORITAIRE

La chaussée se dégrade de plus en plus sur la route forestière de Verneil-le-Chétif en forêt domaniale de Bercé, qui s'étend sur un peu plus d'un kilomètre. Des travaux avaient été menés en 2020 mais ces derniers n'avaient que colmaté, pour répondre à l'urgence déjà, les principaux nids de poule (trouées dans la chaussée). Aujourd'hui, sans réfection complète, la situation temporaire ne peut durer... Les conditions climatiques automnales et hivernales ne feront qu'accentuer le mauvais état de cette

dernière. Cette décision a été prise pour la sécurité de tous. Cette fermeture est temporaire jusqu'à nouvel ordre, et selon la concertation qui sera menée avec les élus du territoire.

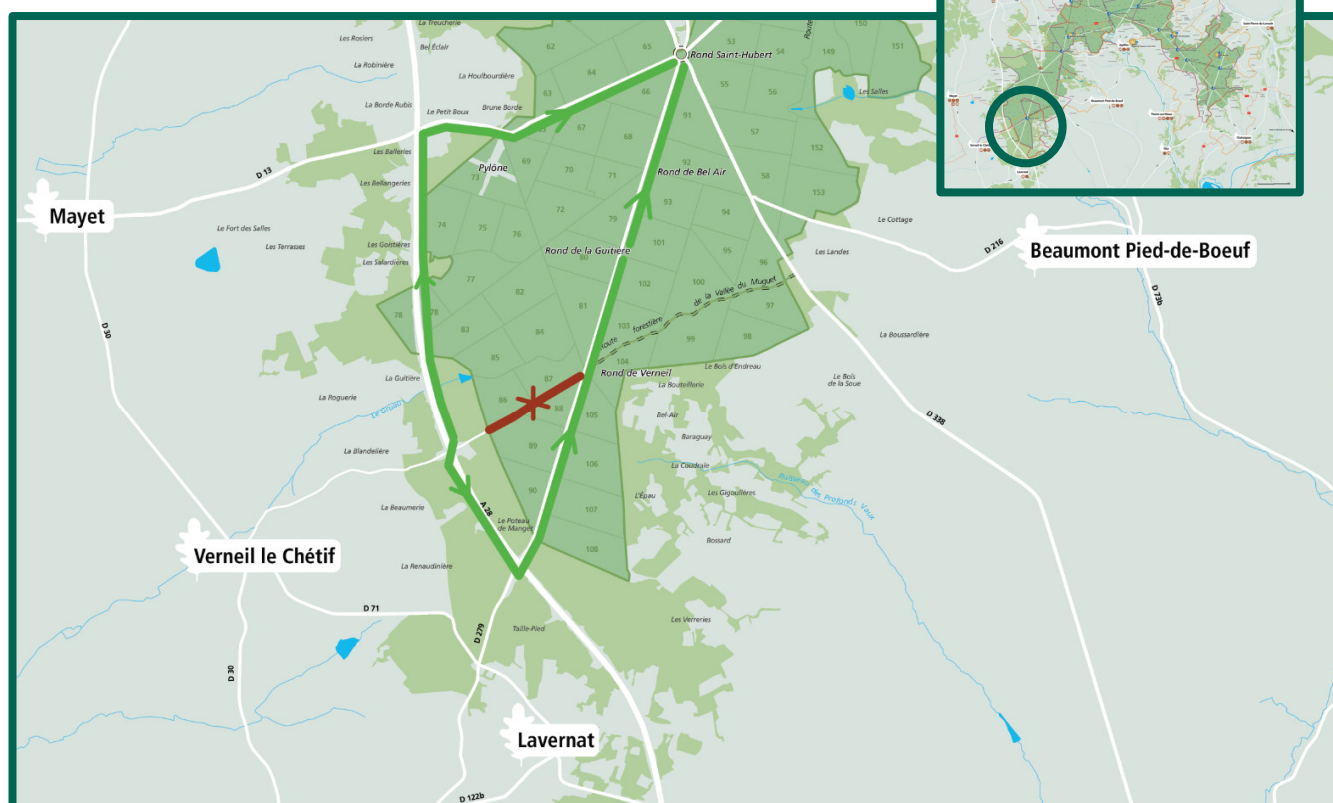
Gestionnaire des forêts publiques en France, l'ONF est responsable en cas d'accident sur les routes forestières traversant les massifs domaniaux. La circulation publique est autorisée sur certaines routes forestières uniquement pour des raisons de transit et d'accès aux sites d'accueil du public. Ces linéaires ne doivent représenter aucun danger pour les usagers. Les autres axes sont dédiés à l'exploitation sylvicole ou fermés à la circulation. L'ONF n'a pas la compétence de gestion des routes de transit. L'entretien des routes laissées ouvertes à la circulation publique dépend donc des collaborations avec les collectivités locales, accords propres à chaque territoire.

### Une décision aux impacts limités...

Conscients de l'impact pour les administrés du territoire, les forestiers n'ont pourtant pas le choix de fermer temporairement cet axe de seulement 1 km pour assurer la sécurité de tous. Les détours alternatifs à la route forestière de Verneil-le-Chétif n'impactent que de 1 à 3 minutes les usagers qui empruntent cet axe. La commune de situation ainsi que les communes environnantes, Lavernat et Mayet, se sont entretenues avec l'ONF pour commencer à réfléchir aux travaux à mener, aux enjeux à définir pour le territoire et la forêt. Un plan d'action sera mis en place prochainement en collaboration avec les collectivités selon les décisions prises.

## GÉOLOCALISATION

### Route forestière de Verneil, forêt domaniale de Bercé



**En rouge :** tronçon fermé de la route forestière de Verneil jusqu'à nouvel ordre (environ 1 km)

**En vert :** alternatives conseillées (selon Google, via la D279, 1 minute de route en plus à partir de Verneil-le-Chétif pour atteindre le Rond St Hubert et 3 minutes via la D13)

## LES ROUTES FORESTIÈRES EN FORÊT DOMANIALE

Les routes forestières traversant les forêts domaniales françaises sont des routes privées appartenant à l'Etat qui n'ont pas vocation à être ouvertes à la circulation publique. L'ONF, premier gestionnaire d'espaces naturels en France, étend leur utilisation, en concertation avec les acteurs territoriaux, lorsque cela est possible. **La garantie d'une bonne sécurité des usagers de ces routes est un préalable nécessaire.** Les routes forestières sont avant tout dédiées à la gestion sylvicole : exploitation des bois et travaux forestiers. La fermeture, même ponctuelle, de ces routes est un sujet souvent épineux car leur accès est rentré dans les usages quotidiens. Pour autant, l'ONF est garant de la sécurité de tous, de la cohabitation harmonieuse des usages et usagers, et doit également être moteur sur le développement de zones de quiétude dans les forêts domaniales pour la faune notamment, mais également pour limiter les risques d'incendie.

A Bercé, le massif est l'un des plus traversés de la région, avec de nombreux axes ouverts à la circulation. L'incendie d'avril 2014 et les épisodes de canicules de ces dernières années encouragent les forestiers à la plus grande vigilance. **Canaliser les publics permet aux forestiers de préserver la forêt et ses richesses en limitant un étalement géographique des risques (dépôts sauvage, feux de forêt, dérangement de la faune, etc.) liés à certaines incivilités.** Cela permet également un équilibre plus harmonieux entre activités sociales / sociétales et préservation de l'environnement...



**La forêt nous protège... Ensemble, protégeons-là !**

**Vos contacts presse ?**

**Romain PERROT**

Chargé de communication ONF Pays de la Loire

[romain.perrot@onf.fr](mailto:romain.perrot@onf.fr) / 02 40 71 25 00

**Hervé DAVIAU**

Responsable Sarthe-Mayenne, ONF Pays de la Loire

[herve.daviau@onf.fr](mailto:herve.daviau@onf.fr) / 06 11 13 15 35